

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 687 DGRI Subvention (5.000 euros) à l'association InC France-Mexique.

MM. Bruno JULLIARD et Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association InC France-Mexique afin qu'elle organise à Paris l'édition 2017 du festival Viva Mexico ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association InC France-Mexique, 137, avenue Parmentier 75010 Paris. 77162-2017-07375 ; 2017-07736.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée comme suit :

- 3.000 euros rubrique 314, nature 6574, ligne VF 02006 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma ;
- 2.000 euros sur le chapitre 65, nature 6574, ligne VF 07002 au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO